TUTORIEL CHORUS DT

OM DE Régularisation Classique (Déplacements ponctuels hors convocation Imag'In et Gaia)



SIA DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES - ACADEMIE DE GRENOBLE

OM DE RÉGULARISATION CLASSIQUE

Le présent guide précise les modalités de saisie des frais de déplacement dans le cadre des **déplacements ponctuels**, sans réservation de prestation via Chorus DT.

Ces déplacements s'inscrivent dans le cadre d'une convocation ou d'une mission ponctuelle.

Les personnels créent leur ordre de mission dans l'application Chorus DT, dès le retour de leur mission. Ils saisissent dans Chorus DT leur état de frais.

La convocation et les pièces justificatives des frais de mission sont ajoutés dans l'OM et/ou l'EF via le bouton « Rattacher » en bas de l'onglet « Général ».

En cas d'impossibilité, et à titre exceptionnel, ces pièces pourront être transmises au service gestionnaire du rectorat, si possible sous forme dématérialisée.

L'agent, muni d'un ordre de mission, se déplace dans une commune qui est située hors de sa commune de résidence administrative et familiale. (pas de prise en charge sur les communes limitrophes)

Le demandeur transmet via l'OM Chorus DT (format dématérialisé) les pièces suivantes :

- I'OM Ponctuel ou convocation
- frais de mission (frais de péage, de repas..)

NB : l'utilisation du véhicule personnel est soumise à autorisation préalable écrite du supérieur hiérarchique et doit être couverte par une assurance garantissant sa responsabilité .

Frais kilométriques : base de remboursement au tarif SNCF 2nd classe.

Dérogation : L'agent contraint d'utiliser son véhicule personnel pour LES BESOINS DU SERVICE et pouvant justifier de l'absence de transports publics adaptés peut effectuer une demande de barème IK standard. L'assurance doit être au nom du missionné et couvrir les déplacements professionnels. Le véhicule et l'assurance doivent alors être renseignés dans la fiche profil de Chorus DT et les pièces doivent être transmises via l'OM Chorus DT.

- Frais de repas : à ½ taux (8.75€ depuis janvier 2020 et 7.63 € avant janvier 2020)- taux plein : 17.50€ (15.25€ avant 2020) remboursement sur justificatif
- Frais de péage : L'agent bénéficie des frais de péage s'il est indemnisé en barème IK. Adresser les tickets va l'OM Chorus DT.

²OM de régularisation classique - Règles de saisie

- L'agent doit déclarer que les déplacements déjà effectués. Les frais de déplacements ne peuvent être saisis par anticipation car c'est la notion de service fait qui s'applique.
- Cette déclaration doit faire l'objet d'une saisie régulière.

.

- Les dates des trajets renseignés dans l'onglet « Indemnités kilométriques » doivent cohérentes avec la période indiquée sur l'onglet « général », sinon cela est bloquant pour la validation.
- Le remboursement se fait de commune à commune et correspond au trajet le plus court dans Mappy.

3 OM de régularisation classique - Accès Chorus DT





minista

10

Recherche

éducation nation





4 OM de régularisation classique -Mise à jour de la fiche profil

Si vous êtes autorisé à utiliser votre véhicule personnel, vous devez compléter les données de votre fiche profil.



<u>ATTENTION</u> : L'autorisation d'utiliser un véhicule personnel n'implique pas automatiquement un défraiement au taux IK standard. Il convient de se reporter à la convocation qui vous a été adressée pour connaitre le taux à appliquer, le cas échéant.



Création d'un OM de régul'classique



6

Créer un Ordre de mission Chorus DT



- Si vous avez déjà saisi des ordres de mission par le passé, l'application ouvre le dernier OM saisi. Cliquer alors sur le bouton « **Créer OM** » en bas de page à gauche.

- Si vous n'avez jamais saisi d'ordre de mission auparavant, l'application vous propose « Créer un nouvel ordre de mission pour [...] »

Changer le type de mission



7

1er onglet : "Onglet général" de l'OM

8

Général Pres	tations	Saisie des étapes	Frais p	révisionnel	Facturation	cet OM présente 7 onglets dont 3 sont à
ype de mission * OM régularisation Classique leu de départ * Dipet de la mission * Axes analytiques Enveloppes de moyens * Domaine fonctionnel 0214-01-02 (PILOTAGE ET M Elément OTP		a de retour *	Centre de c Projet anal Axe libre 2	MEMEN Complét Ø Type Ø Dest Ø Lieu Ø Dép	NTO : cer les champs de mission : C tination princip de départ et d art /retour le :	signalés par un sens interdit : M de régularisation classique pale, e retour : résidence administrative ou familiale date et horaire
Structure opérationnelle 0380105H (RECTORAT DE L' Rattacher Créer OM Recherche		ence de voyage TAMP (AGENCE AMPLITUDES) orimer <u>Supprimer OM</u>	Entité de fa	 ✓ Rense ✓ Rense ✓ Enre ✓ Ratt ✓ Cocl ✓ Ensui ou/et fra 	eigner l'envelo egistrer réguliè acher la conve ner le type de te, on saisit les ais prévisionne	ppe budgétaire (cf convocation) rement sa saisie ocation en pj sur l'OM véhicule utilisé et barème applicable s frais sur l'onglet indemnités kilométriques, els



1er onglet : "Onglet général" de l'OM

Général Historique				
Bomanie Ionaionnei	2 MARTERINE	i iojer energingee ministerier	- conos	
0214-01-02 (PILOTAGE ET MISE EN (Q	٩		a	Q
Elément OTP	Nouvelle affectation	Axe libre 2	Axe ministériel 2	
Q			Q	
Une dérivation a été appliquée		<u></u>		
Structure opérationnelle	Agence de voyage	Entité de facturation		
0380105H (RECTORAT DE L'ACADEMIE I	TAMP (AGENCE AMPLITUDES)	ACA GRENOBLE DT	a	
Rattacher Pièces Jointes Aucune donnée n'est disponible	Nouveauté : rattachem numérisées dans la lir mo soit 5 mo maximun	nent de pièces mite totale de 50 par document (Date d'integration	Date de reception Taille (Ko)
Autorisation de véhicule	justificatifs de dépense	e))aaa		
O De service		nnelle	O Aucune	
Véhicule *	Barème *			
CT-771-HZ - RENAULT (5 CV/Cylindré 🗸	Barème IK standard 🗸 🗸			
Nb de km autorisés sur l'OM Permanent	·			
0				

10 Autorisation de véhicule (bas de l'onglet général)



Autorisation de véhicule

<u>De service</u> : utilisation d'un véhicule de service

<u>Personnel pour besoin de service</u> : lorsque vous <u>ne pouvez pas</u> prendre les transports en commun (obligation horaires, etc.)

<u>Personnel pour convenance personnelle</u> : lorsque vous choisissez d'utiliser votre véhicule personnel même si vous pouvez prendre un transport public de voyageurs

Véhicule : sélectionner le cas échéant le véhicule créé auparavant dans la fiche profil.

Barème : vérifier le barème selon l'autorisation de véhicule indiquée (Personnel pour besoin de service : barème IK standard, Personnel pour conv. personnelle et Aucune : barème SNCF 2^e classe.

Le véhicule et le barème sont sélectionnables si les informations "véhicule" ont été renseignées dans le profil du missionné

Zoom : saisie des Indemnités Kilométriques

11

Date	Trajet	Km remboursé		Remplir tous les champs en rouge :
Nb de trajets	Commentaire	Trajet standard		la date, le trajet (commune de départ et commune d'arrivée), les km de Mappy, et le
			Annuler Confirmer	nombre de trajets.

late		Trajet	Km remboursé		
06/09/2021		Le Touvet - Grenoble		28.9	
lb de trajets		Commentaire	Trajet standard		
	2				
)				

Quand vous avez rempli comme sur l'exemple, il faut <u>confirmer,</u> puis bien penser à <u>enregistrer</u>

12 Saisie des	OM - Déclaration des rep	as
Général Prestations Saisie des étapes Indemnités kilom Générer trais Date Type de frais O3/09/2020 IKM Indemnité kilométriq Le justificatif de r acceptés) devra éta	triques Frais prévisionnel Les repas se déclarent dans l'onglet "Frais prévisionnels epas (tickets de caisse, factures ; mais les tickets de carte ba stre transmis au service gestionnaire	s " ancaire ne sont pas
TYPE DE FRAIS Code Libellé rep Frais d'agence uniquement Effacer Rechercher 2	Détail des frais saisis 002 ① Le document comporte des anomalies Date ① 1/09/2020 □ Uile GRENOBLE (FRANCE) Q Montant TTC Montant TVA	3 champs à remplir : Le commentaire (avec les jours des repas pris), le nombre de repas, et le montant unitaire de 17.50€ Tx
Code Libellé REP Repas au réel plafonné Chercher "rep" dans "code" et cliquer sur "Repas au réel plafonné"	0.00 EUR (EURO) 0.00 Pas de TVA de Nombre de repas Montant à rembourser 0 0.00 EUR (EURO) Commentaire	demi-taux depuis janvier 2020 (7.63€ avant janvier 2020). Enregistrer pour un calcul automatique du montant.

Autre frais prévisionnel : frais de péage



TYPE DE FRAIS Code pea Frais d'agence uniquement Effacer Rechercher 2 Code Libellé PEA Péage

13

Chercher "pea" dans "code" et cliquer sur "Péage"

Date	Type de frais		
04/03/2021	PEA (PÉAGE)		C
Ville	Montant unitaire		
GRENOBLE (FRANCE) Q	0.00	EUR (EURO)	C
Montant TTC	Montant TVA		
0.00 EUR (EURO)	0.00	Pas de TVA de	~
Quantité	Montant à rembourser	`	
Ĭ	0.00	EUR (EURO)	
Commentaire			

3 champs à remplir : Le commentaire (avec les jours des péages), le nombre de tickets, et le montant unitaire. Enregistrer pour un calcul automatique du montant. En cas de péages de montants différents, mettre le total dans "montant unitaire" et "1" en quantité.

	Frais prévisionn	els			
Général					
Générer frais	Dana l'anglat "fraia	Commentaire	Oté	Montant TTC	Monta
	prévisionnels" on peut		200	40.22 €	40.2
05/03/2021 RPA Repas personnel itinérant avec restaurant ADM	ont été déclarés (péage,	repas le 05/03/2021 en restaurant péage		8.75€	8.7
05/03/2021 PEA Péage	Tepas, etc.)			7.20€	7.2
 A 05/03/2021 IKM Indemnité kilométrique - 05/03/2 RPA Repas personnel itinérant avec restaura 	nt ADM	200 repas le 05/03/2021 en rest 1		40.22 € 40.2 8.75 € 8.7	22€ 5€
05/03/2 PEA Péage	Pour supprimer des mnités, il faut cocher la	péage 4		7.20 € 7.2	0-€

Validation et envoi au VH1

15



RECTORAT DE GRENOBLE - DIVISION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE - DBF32

16 Onglet Historique : suivi des étapes de validation

	ue	Historiq	Etat de frais	Facturation	Avances	Frais prévisionnel	Saisie des étapes	tions	ral Presta	G
Destinataire	Nom	ND jours					Statut	Niveau		
	CHORUS-DT	35					T - Traité	000	07/2022 15:11	8
	MARCHEIX JACQUE	14					V - Validé	000	07/2022 16:29	86
MARCHEIX JACQUE	VEDRINE DELPHINE	0				Gestionnaire	G - Attente de validation	000	07/2022 16:01	6
VEDRINE DELPHINE	BLOT ISABELLE	0				VH1	2 - Attente de validation	099	07/2022 15:58	8
a da a tina tina da ana ang ang ang ang ang ang ang ang an	BLOT ISABELLE	0					1 - Création	999	07/2022 15:48	10

Les principaux statuts :

C - Création : l'ordre de mission est en cours de création

R - **Révision** : l'ordre de mission a été refusé et nécessite des corrections de votre part. Consulter le commentaire laissé par votre VH1 ou le service gestionnaire

- 2 Attente de validation VH1 : l'ordre de mission est en attente de validation de votre valideur hiérarchique
- G Attente de validation Gestionnaire : l'ordre de mission est en attente de validation du service gestionnaire
- V Validé : l'ordre de mission a été validé par le service gestionnaire
- T Traité : l'état de frais correspondant a été créé